Famille : Détecter les pièges

Fiche 15 — Acheter ou payer en ligne en sécurité

Limiter les risques lors d’un achat sur internet

1 Pourquoi cette fiche est utile

- Les achats en ligne sont pratiques, mais exposent aux faux sites, aux vendeurs douteux et aux paiements frauduleux.
- Quelques contrôles simples réduisent fortement les risques.
- La prudence est utile avant, pendant et après le paiement.
- Un achat sécurisé commence bien avant le clic final.

2 Ce qu’il faut savoir

- Le vendeur doit être identifiable et joignable.
- Un prix très bas peut cacher une arnaque.
- Les moyens de paiement sécurisés sont à privilégier.
- Le compte utilisé pour acheter doit lui-même être bien protégé.

3 Signaux d’alerte

- Offre trop belle pour être vraie.
- Site inconnu ou mentions légales floues.
- Demande de paiement hors plateforme ou sur un canal inhabituel.
- Absence d’informations claires sur le vendeur, la livraison ou les retours.

4 Erreurs à éviter

- Acheter dans la précipitation.
- Payer par virement sans garantie ou sans vérification.
- Utiliser un compte mal protégé pour commander.
- Saisir ses coordonnées bancaires sur un site douteux.

Bon réflexe : Avant de payer, vérifiez le site, le vendeur et le moyen de paiement.

Fiche 15 —

Acheter ou payer en ligne en sécurité

Les bons gestes à appliquer

1 Les bons réflexes immédiats

- Vérifiez l’adresse du site et l’identité du vendeur.
- Privilégiez les plateformes connues et les moyens de paiement sécurisés.
- Évitez les achats sensibles depuis un Wi-Fi public.
- Activez les alertes de votre banque si possible.
- Conservez les preuves de commande et de paiement.

2 Si l’erreur a déjà été commise

- Contactez immédiatement votre banque si le paiement semble frauduleux.
- Changez le mot de passe du compte utilisé pour l’achat si nécessaire.
- Signalez le site ou le vendeur en cas de fraude avérée.
- Rassemblez les preuves de la transaction.
- Surveillez les opérations suivantes sur votre compte.

3 Mémo express

- Mieux vaut renoncer qu’acheter dans le doute.
- Toujours garder une preuve.
- La sécurité commence avant le paiement.

4 Pour aller plus loin

- service-public.fr
- cybermalveillance.gouv.fr
- economie.gouv.fr
- cnil.fr